

A blue tit bird is perched on a thick, textured tree branch. The bird has a blue head, back, and wings, with a white underbelly and a black stripe through its eye. In the foreground, there are several bright yellow chrysanthemum flowers with green leaves. The background is a soft-focus green, suggesting a garden or forest setting.

Avril 2012
N° 67

MARGANCY 2012

Sommaire

Edito	3
Conseil municipal du 13 décembre 2011	4
Conseil municipal du 7 février 2012	5-9
Coût du périscolaire	9

Travaux

Bilan des travaux depuis 2008	10-12
-------------------------------	-------

Vivre à Argancy

Remise des prix des maisons fleuries	13
Voeux au personnel communal	13
Noël de l'Interassociation	14
Voeux du Maire	14
Concert du nouvel An	15
Visite du Sous-Préfet	15
Médaillés du travail, nouveaux nés, nouveaux arrivants	16-17
Animation à la bibliothèque	17
Visitez un jardin en Lorraine	18
Concours des maisons fleuries 2012	19
Troc aux plantes	19
Marché fermier	19

Groupe scolaire

Vive le Roi !	20
Gymnastique à l'école maternelle	20
Visite de Cattenom	21
Diplôme de ski	21
Gymnastique à l'école élémentaire	22
Carnaval	22

Environnement

Réunion publique sur les étangs	23
Opération « Réduction des déchets »	24
Gardons notre village propre	24-25

A savoir

Garderie au CIAS d'Ay-sur Moselle, Flévy et Trémery	26
Thermographie aérienne	26
Tranquillité vacances	26
Réussite au bac	26

Etat-civil	27
Messes	27

Edito



Depuis 2008, nous avons dû changer de site Internet.

Chaque année, nous participons au concours national LABEL INTERNET. Nous avons reçu 1@ (cela correspond à 1 fleur) en 2009, 2010, 2011 et 2012 dans la catégorie des communes de moins de 3000 habitants.

En ce qui concerne le parc informatique, la municipalité a décidé de remplacer tout son matériel en plusieurs tranches depuis 2009.

La première tranche a consisté à remplacer les ordinateurs de la mairie et des ateliers municipaux (6 postes). Nous avons également équipé le périscolaire d'un ordinateur et la mairie d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur.

La deuxième tranche a permis de changer les appareils de la salle informatique de l'école primaire (9 postes) et de la BCD (1 poste).

La troisième tranche a terminé le remplacement des derniers ordinateurs, à savoir, dans chaque classe de l'école primaire et maternelle (6 postes), de chaque directrice (2 postes), et de la bibliothèque municipale (1 poste). De plus, nous avons équipé l'école maternelle d'un mini atelier informatique (4 postes). Enfin, chaque école a reçu un ordinateur portable et un vidéoprojecteur.

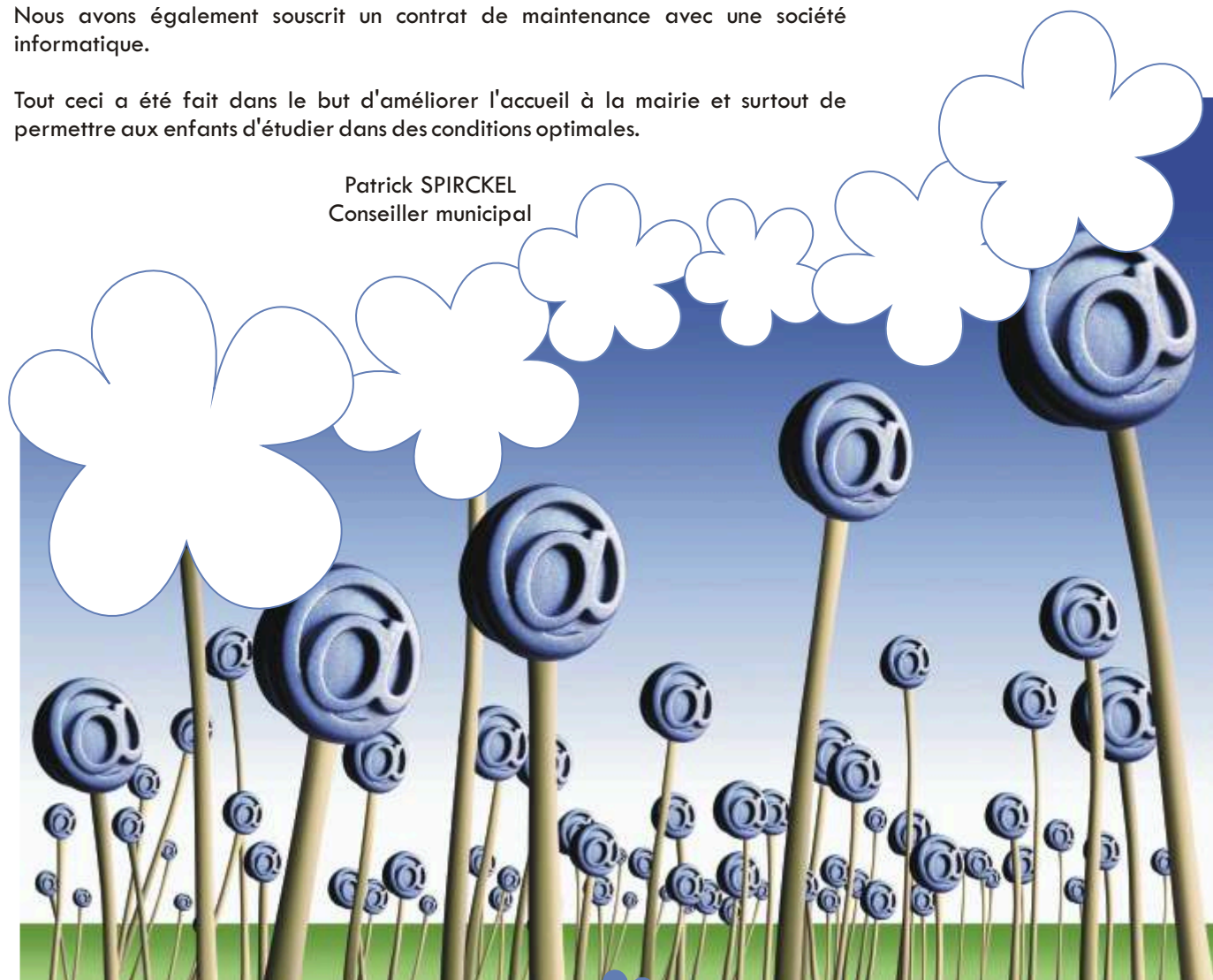
Actuellement, nous sommes en train d'étudier, en collaboration avec les institutrices de l'école primaire, l'installation d'un tableau blanc interactif.

Le parc informatique de la commune se compose donc de 3 vidéoprojecteurs, 3 ordinateurs portables et de 30 ordinateurs classiques.

Nous avons également souscrit un contrat de maintenance avec une société informatique.

Tout ceci a été fait dans le but d'améliorer l'accueil à la mairie et surtout de permettre aux enfants d'étudier dans des conditions optimales.

Patrick SPIRCKEL
Conseiller municipal



Formation professionnelle des agents territoriaux

Monsieur Jean-Paul VETZEL, 1^{er} Adjoint, expose au conseil municipal la décision du Parlement dans la Loi de finances rectificative pour 2011 relative à la baisse de la cotisation versée au Centre National de la fonction Publique Territoriale.

Le 1^{er} janvier 2012, le taux passerait de 1 % à 0.90 % ayant pour conséquence des conditions d'accès à la formation professionnelle des agents territoriaux différentes des conditions d'aujourd'hui.

Monsieur Jean-Paul VETZEL, 1^{er} Adjoint, propose au conseil municipal que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une abstention, charge Monsieur le Maire, d'informer le Centre National de la Fonction Publique Territoriale de leur décision.

Logiciel E-magnus

Monsieur Patrick SPIRCKEL, conseiller, présente au conseil municipal un logiciel permettant la dématérialisation des documents administratifs avec la Préfecture ou avec la Perception.

Offre de prix de la Société BERGER-LEVRAULT

Logiciel E-MAGNUS : 3 237,00 € HT

Formation pour une collectivité : 340,00 € HT

Formation groupée pour deux collectivités : 200,00 € HT

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une voix contre, accepte la proposition de la Société BERGER-LEVRAULT et charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande.

The image shows a screenshot of the 'E-magnus' software interface. It features several panels with administrative data entry fields. The top-left panel is titled 'Abonné' and contains fields for 'Nom' (BATO Elio), 'Rég.' (2), 'Adresse de facturation' (Rue du Bidaon), 'Résidence de l'opéra' (29520 SOMBACOUR), and 'Tél.'. The top-right panel is titled 'Branchement' and includes 'Ouverture' (01/01/1999), 'Référence' (PATU00001), 'Description', 'Adresse de branchement' (Rue du Bidaon), 'Résidence de l'opéra' (29520 SOMBACOUR), 'Taux' (Unique), and 'Rang' (195). The bottom-left panel is titled 'Abonnement' and shows 'Ouverture' (01/01/1999), 'Réf.' (PATU00001), 'Groupe' (SOMBACOUR), and 'Catég.' (FPlus). The bottom-right panel is titled 'Compteur' and includes 'Ouverture' (01/01/1999), 'Référence' (C00004), 'Type' (010), 'Ancien index' (995), 'Nouvel index' (996), and 'Ecart' (0). At the bottom, there are buttons for 'Variables', 'Historique', 'Factures', 'Solde', 'Valider', 'Imprimer', and 'Abandonner'.

Tableaux interactifs

Monsieur Patrick SPIRCKEL présente également au conseil municipal, une proposition d'achat de tableaux interactifs pour l'école élémentaire.

Après débat, le conseil municipal n'est pas hostile à cet équipement mais propose à la commission scolaire de finaliser ce projet pour la rentrée scolaire 2012-2013.



Contrat enfance jeunesse

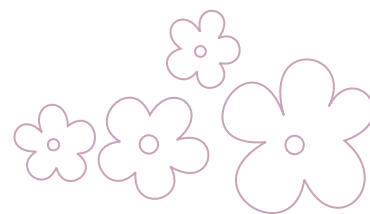
Monsieur Jean-Paul VETZEL, Adjoint au Maire, présente à son tour au conseil municipal le résultat du contrat « enfance jeunesse 2010 » avec la CAF de la Moselle. Les objectifs n'ayant pas été atteints par les Associations Familles Rurales et ORA jeunes, la CAF a appliqué un dégrèvement.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer ce dégrèvement.

Subvention exceptionnelle

Monsieur Edmond SPEYER, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'US ARGANCY pour son 75^{ème} anniversaire.

Après débat, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200,00 € à l'US ARGANCY.



Approbation de POS

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et R 123-15 à R 123-25,
- Vu la réunion du conseil municipal, en date du 28 janvier 1980, approuvant le Plan d'Occupation des Sols,
- Vu la réunion du conseil municipal, en date du 17 août 2011, engageant la 8ème modification du P.O.S.,
- Vu l'arrêté municipal n° 55/2011, en date du 18 novembre 2011, prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols,
- Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 03 novembre 2011, désignant comme commissaire enquêteur Monsieur Claude LERAY,
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 décembre 2011 au 13 janvier 2012,
- Vu les réponses du conseil municipal apportées par Monsieur le Maire et confirmées lors de la réunion de ce conseil, en date du 07 février 2012,

Le conseil municipal ;

Considérant les résultats de ladite enquête de modification du P.O.S.,

Considérant que le projet de modification du P.O.S., tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-4 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que, conformément aux articles L 123-10 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Argancy aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du Plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires conformément à l'article L 123-12 que :

- dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations.
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier du Plan d'Occupation des Sols qui lui est annexé est transmise au Préfet (sous couvert du Sous-Préfet).

Installation de stockage de déchets inertes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier transmis par la Préfecture de la Moselle de demande d'autorisation pour l'installation de stockage de déchets inertes que la Société EUROGRANULATS envisagerait d'exploiter à Hauconcourt et à Argancy. Les matériaux admis proviendraient exclusivement de chantiers de terrassement et de démolition de l'agglomération messine et des déchèteries locales.

Après concertation et pour les motifs suivants :

- zone inondable alors que les Voies Navigables de France obligent une compensation pour toute digue ou remblai,
- aménagement d'une zone de promenade sur les étangs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande et charge Monsieur le Maire d'en informer la Préfecture de la Moselle.



Régularisation du régime indemnitaire

Suite à la demande du Trésor Public, il y a lieu de régulariser le régime indemnitaire du personnel municipal :

A) Heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, pour assurer la bonne marche des services municipaux, il est parfois nécessaire d'avoir recours aux heures complémentaires et supplémentaires pour rémunérer les agents sollicités au-delà de leur horaire normal et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette mesure. Elle concerne les agents, toutes filières confondues, qui bénéficieront du paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées au-delà de leur durée hebdomadaire de travail, en cas de nécessité de service.

B) Frais de déplacement

Le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement effectués par le personnel municipal suivant le décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat et l'Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2006 (J.O. du 30.08.2008).

C) Indemnité d'administration et de technicité

- Le Conseil Municipal de la Commune d'ARGANCY
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 - arrêté du 14 janvier 2002.

DECIDE l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint d'animation
- Adjoint administratif
- Agent spécialisé des écoles maternelles

L'attribution individuelle est modulée suivant les critères ci-après :

- responsabilité assurée
- manière à servir
- absentéisme
- évolution de poste

Le montant moyen de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 8 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel. L'autorité territoriale procèdera aux attributions individuelles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale déterminée comme suit :

taux moyen x coefficient 8 x nombre d'agents dans le cadre d'emplois.

D) Indemnité d'exercice de missions des Préfectures

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARGANCY

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret 97-1223 du 26 décembre 1997 - arrêté du 26 décembre 1997.

DECIDE l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint d'animation
- Adjoint administratif
- Agent spécialisé des écoles maternelles.

FIXE le taux moyen de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures à 2 fois le taux moyen de référence annuel pour tous les cadres d'emploi.

FIXE les critères d'attribution suivants :

- responsabilité assurée
- manière à servir
- absentéisme
- évolution de poste





E) Astreintes

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser également le régime des astreintes.

Conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 et à l'article 5 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000, les modalités de mise en place du régime d'astreintes, d'interventions et de permanences sont fixées par l'organe délibérant,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services techniques il était indispensable de mettre en place un régime d'astreinte,

FIXE les modalités d'application suivantes :

- les adjoints techniques effectuent une période d'astreinte le samedi,
- ces périodes sont effectuées par des agents titulaires, stagiaires et non titulaires,
- ces périodes sont rémunérées suivant les textes en vigueur.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, accepte les régularisations du régime indemnitaire.

Demande de subvention pour financer des investissements

Le conseil municipal, ayant décidé de réaliser des investissements en 2012, sollicite le Conseil Général de la Moselle, dans le cadre du PACTE 2012-2014, et la Préfecture de la Moselle dans le cadre de la DETR 2012 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour qu'ils lui attribuent des subventions concernant les projets suivants :

Construction d'un boulodrome et d'une salle d'activités

- Montant des travaux : 857 586,00 € HT
- Subvention sollicitée auprès du Conseil Général de la Moselle : 12,5 % du coût HT des travaux
- Subvention sollicitée auprès de la Préfecture de la Moselle : 40 % du coût HT des travaux

Réfection de la toiture de la salle des fêtes :

- Montant des travaux : 44 788,00 € HT
- Subvention sollicitée auprès du Conseil Général de la Moselle : 70 % du coût HT des travaux

Aménagement du chemin « champs aux oies » et de la passerelle sur ruisseau

- Estimation : 60 000,00 € HT
- Subvention sollicitée auprès du Conseil Général de la Moselle : 70 % du coût HT des travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les demandes de subventions ainsi présentées et charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de subvention pour ces projets.



Construction du boulodrome couvert et d'une salle d'activité

Marché Boulodrome : lot chauffage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rectification à apporter au lot n° 10 « chauffage-ventilation » pour le marché du boulodrome.

La dépense pour la partie chauffage est de 85 671,00 € HT et non de 86 344,17 € HT comme inscrit dans la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de régulariser cette erreur de chiffrage.

Avenant 1: maçonnerie-gros oeuvre

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 concernant le lot n° 3 « maçonnerie – gros-œuvre » pour le marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités »

Titulaire du marché : KOPO Construction

- montant du marché initial	90 536,56 € HT
- montant de l'avenant n° 1	+ 22 785,10 € HT
- nouveau montant du marché	113 321,66 € HT

Le conseil municipal accepte, par 6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, cet avenant n° 1 du marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités ». Charge Monsieur le Maire de son application.

Subvention au comité de gestion

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € au Comité de Gestion. Cette subvention va combler la dépense faite en 2011 pour l'achat de cartes cadeaux offertes aux bénévoles en remerciement de leur investissement dans une association depuis plus de 10 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

Subvention de la bibliothèque municipale

La commune renouvelle la demande de subvention au Président du Conseil Général de la Moselle, d'un montant de 1 500,00 €, pour la remise à niveau ou le développement d'une collection de base. Pour remplir le dossier, le conseil municipal s'engage à respecter les points suivants :

- la bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine,
- la commune doit consacrer au minimum 1 € par habitant et par an pour les acquisitions de documents,
- la commune doit s'engager à proposer la gratuité aux personnes de moins de 17 ans,
- la personne référente de la bibliothèque a déjà suivi la formation de base, ainsi que le module 1 « formations aux acquisitions »,
- les acquisitions doivent s'effectuer de préférence dans une librairie spécialisée,
- la commune doit accepter l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,
- la commune doit s'engager à faciliter l'accueil des publics prioritaires du Département (petite-enfance, collégiens, personnes handicapées, personnes éloignées, seniors),
- la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune,
- la commune s'engage à porter cette subvention au budget et à acquérir les ouvrages au titre de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les conditions citées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention destiné au Conseil Général de la Moselle.



Réfection de la toiture de la salle des fêtes

Monsieur le maire propose deux devis au conseil municipal pour les travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise PARENTELLI pour effectuer les travaux pour un montant de 44 788,82 € HT et charge Monsieur le Maire de lancer les travaux.

Logiciel E-MAGNUS

Monsieur Patrick SPIRCKEL, conseiller, présente au conseil municipal une nouvelle proposition de prix pour ce logiciel sachant qu'une formation groupée n'a pu être mise en place.

Offre de prix de la Société BERGER-LEVRAULT pour le logiciel E-MAGNUS ainsi que la formation pour son utilisation : 3 946,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle proposition de la Société BERGER-LEVRAULT et charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande.

Création d'un DVD sur la faune et la flore

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de DVD sur la faune et la flore des gravières classées ENS d'ARGANCY et sur l'explication des travaux réalisés par le bureau d'études ESOPE en partenariat avec le Conseil Général de la Moselle et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Titulaire : Monsieur VIGNA Franck « Vidéaste animalier »

Coût du projet : 4 500,00 € HT

Après débat et diffusion du DVD, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et charge Monsieur le Maire de signer la commande.



Accueil périscolaire

La garderie accueille, en moyenne, le matin à partir de 7h30 une douzaine d'enfants, de 16h30 à 17h30 plus de 20 enfants et termine avec une fréquentation dégressive la deuxième heure de garderie.

A la cantine, en moyenne 55 repas sont servis chaque jour pour arriver, certains jours de la semaine, à 64 repas servis. Ce chiffre représente pratiquement 50% de l'effectif du groupe scolaire.

Deux personnes qualifiées animent les heures de garderie du matin et du soir.

Pour la cantine, 5 personnes servent les repas et encadrent les enfants pendant les deux heures de pause-déjeuner.

Combien ça coûte ?

Recettes 2011		Dépenses 2011	
Usagers	49 000 €	Charges de personnel	64 000 €
Prestations de la CAF	6 000 €	Achats alimentation	36 000 €
Contrat enfance Jeunesse CAF	21 000 €		
TOTAL	76 000 €	TOTAL	100 000 €

L'accueil périscolaire des enfants coûte à la commune 24 000 € par an.

Bilan des travaux depuis 2008

Depuis 2008, la commune a lourdement investi dans la rénovation de ses bâtiments et dans la création de nouvelles infrastructures, pour un coût total de 3 080 000 € HT. La municipalité a bénéficié de subventions à hauteur de 530 000 €.



Groupe scolaire

- Construction du mur anti-inondations et réalisation de la fresque
- Réfection de l'école en 2 tranches
- Agrandissement du préau de l'école
- Renouvellement de tous les ordinateurs
- Equipement de la salle de gym pour la maternelle

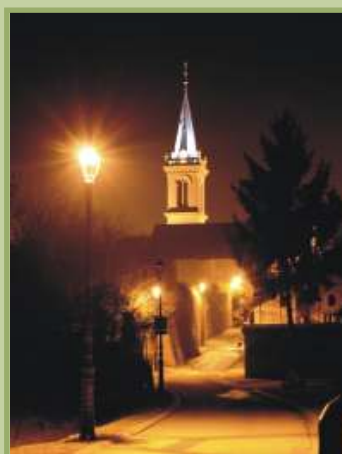


Equipements sportifs

- Réfection des vestiaires du foot, branchement sur le réseau des eaux usées et mise en enrobé du parking
- Création du tennis couvert
- Installation d'un abri pour les joueurs sur les 2 terrains de foot
- Installation d'un bungalow et d'un filet au terrain de base-ball

Batiments communaux

- Transformation du presbytère en maison des associations
- Eclairage du clocher
- Réfection des peintures et plafond de la salle de Rugby
- Huisserie des logements à Rugby
- Equipement en matériel aux ateliers municipaux



Voirie



- Réfection des voiries
lotissement de la Chapelle, rue de la Côte, rue du Terreau et rue aux champs
- Remplacement des passerelles (foot et aire de jeux)
- Réfection en enrobé des accès de l'aire de jeux de Rugby
- Parking du cimetière
- Mise à jour de la signalisation dans les 3 villages
- Réfection des trottoirs place des Vignerons
- Remplacement des lampadaires rue des Chardonnerets et lotissement de la chapelle
- Enfouissement des réseaux secs au barrage





Aménagements divers

- Aménagement des étangs
- Busage du fossé des eaux pluviales à Rugy
- Nouveau columbarium
- Mur antibruit A4
- Allée de l'ancien cimetière
- Achat d'une maison rue de Bussière
- Remplacement de mobiliers urbains (bancs, tables, poubelles)
- Achat de terrains « Champs aux Oies »



L'achat des terrains « Champs aux Oies » va permettre de créer une voie verte le long du ruisseau de l'école.



Vivre à Argancy

Remise des prix des maisons fleuries

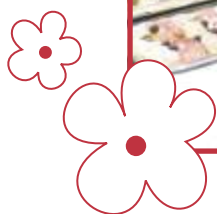


Une sympathique manifestation a réuni à la salle des fêtes le 11 décembre 2011, 25 personnes qui ont été récompensées pour le fleurissement de leur habitation. La mairie, par le biais de Marie-Thérèse PERRIN, responsable de l'opération, a remis à toutes ces mains vertes des prix sous forme de bons d'achat et la photographie de leur maison fleurie, en les félicitant et les remerciant pour l'embellissement qu'elles apportent au village.

Le jury a souhaité récompenser plus particulièrement M. et Mme GOUJON pour leur ensemble harmonieux et très coloré. Ils ont reçu en plus une composition florale.



Voeux du maire au personnel communal, aux enseignantes et à la police municipale le 16 décembre 2011



Noël de l'interassociation

En ce 18 décembre 2011, une ambiance de Noël régnait sur la place Anne de Méjanès, décorée pour l'occasion. L'interassociation avait invité petits et grands à partager chichis, marrons, vin chaud et chocolat. Le comité avait fait le maximum pour que cette manifestation soit une réussite.



Voeux du Maire à la population

Les habitants d'Argancy ont répondu en nombre à l'invitation de la municipalité pour la traditionnelle cérémonie des vœux, le 8 janvier dernier.

L'excellente prestation de Vents d'Est, Orchestre d'Harmonie Intercommunale, dirigé par Sébastien BERETONNI a permis de passer un excellent après-midi qui s'est terminé par le partage de la galette des Rois.





Concert du nouvel an

L'auditoire attentif aux oeuvres musicales interprétées par l'orchestre d'harmonie Vents d'Est.



Le sous-préfet a visité Argancy

Dans le cadre de ses visites de courtoisie, le sous-préfet François VALEMBOIS est venu, le 23 février, rencontrer les élus.

Ce fut pour eux l'occasion de présenter les trois villages qui forment la commune d'Argancy. Il a visité les écoles maternelle et élémentaire, les équipements sportifs récemment réalisés comme la « bulle » du tennis-club. Evidemment, certains sujets comme l'intercommunalité ont été abordés.



**Accueil des nouveaux arrivants et des nouveau-nés,
remise des médailles du travail, le 4 mars 2012**



Médaillés du travail

Médaille grand or, - 40 ans

Jocelyne EMMENDOERFFER
Bernard PORTIER

Médaille d'or - 35 ans

Marie-Claire HENNEQUIN

Médaille de vermeil - 30 ans

Francis SCHMITT

Médaille d'argent - 20 ans

Nicole DEPPENWEILER
Sébastien COZETTE
Anne-Marie LAPOINTE



Bibliothèque municipale



Histoire d'animaux

Le 1^{er} février 2012, la bibliothèque a proposé une animation destinée aux jeunes enfants et aux mamans qui les accompagnaient.

« Renard, poule, souris, chat et compagnie », tel était le thème de la conteuse Mireille WIEMAR qui avait des histoires plein son sac à malices pour le plus grand plaisir de ce jeune auditoire.

Prochaine animation le 4 avril 2012 à 16H

Le filet à papillons

Et si vous vous laissiez transporter au hasard des histoires ?

Des contes, des comptines, randonnées et ritournelles à piocher dans un filet...

« Les mots s'envolent comme des papillons... Petits messages pliés en deux, ils forment des histoires de toutes les couleurs ! »



Visite des jardins en Lorraine Jeudi 21 juin 2012

10 h 15

Départ d'Argancy et route en direction de Nancy et Gélaucourt.

Visite libre du Jardin d'eau de l'Aubepré, label jardin remarquable. Grande prairie d'un hectare transformée en un très agréable ensemble paysager entièrement intégré dans un écrin végétal naturel. Plus de 900 variétés, une végétation volontairement luxuriante, un intérêt paysager en toutes saisons.

12 H 00

Déjeuner dans un restaurant à Ludres

14 H 30

Visite accompagnée du Jardin d'Adoué à Lay Saint Christophe.

Découverte des plantes rustiques et faciles à vivre..

16 H 30

Visite commentée du jardin de la Samaritaine.

Ce jardin en terrasses remonte au XVII^{ème} siècle. Dans la cour intérieure donnant accès au jardin se situe une magnifique fontaine représentant la scène biblique de la Samaritaine donnant à boire au Christ. Les différentes terrasses sont ornées de topiaires de buis ou d'ifs Une autre s'orne d'une roseraie constituée de roses anciennes. Un peu à l'écart, un petit jardin clos appelle à la méditation dans un esprit japonisant où l'eau s'écoule tranquillement.

18 H 15

Retour sur Argancy.



Comme les années précédentes, la municipalité apporte une participation à cette sortie. Le prix est de 25 € par personne.

Pour s'inscrire :

Marie-Thérèse PERRIN : 03 87 77 85 36 ou

Liliane ZANNOL : 03 87 77 84 13



Concours des maisons fleuries

Comme chaque année, la commune met en place un concours portant sur le fleurissement du village. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées.

L'objectif est d'inciter les habitants à embellir notre cadre de vie et de favoriser les échanges de voisinage. Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance. La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants au concours selon des critères bien définis.

Les habitations sélectionnées seront visitées plusieurs fois pendant l'été

Deux catégories sont retenues :

- Les maisons avec jardin
- Façades et jardinets

On ne peut comparer que ce qui est comparable !

Les maisons retenues sont celles dont l'embellissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste, automobiliste.

Les décisions du jury ne pourront être remises en cause. Les membres du jury ne peuvent concourir.

Chaque participation retenue par le jury sera récompensée.

Une remise de prix, accompagnée d'une exposition photo, permettra de revivre les bons moments du concours.

Critères de sélection

- L'embellissement de la commune
- L'harmonie générale se dégageant des arrangements
- L'entretien régulier tout au long de l'été
- Dans un souci écologique : réhabiliter certaines variétés de plantes et de fleurs oubliées (gaura, camomille dorée, verveine, népéta, diascia, cosmos, lobélia, agapanthe, hémérocalle...) qui nécessitent peu ou pas d'arrosage
- Un effort d'originalité supplémentaire pour les maisons primées l'année précédente.



Troc aux plantes et marché fermier

Un dimanche sous le signe de la nature et du terroir.

La municipalité en partenariat avec les membres du jury des maisons fleuries, organise dimanche 15 avril de 10 h à 18 h à la salle des fêtes, un troc aux plantes et un marché fermier.

Le temps est venu de diviser, de replanter, de préparer son jardin pour la belle saison, le troc aux plantes permet les échanges. Si vous n'avez rien à échanger ou à donner vous serez les bienvenus et vous repartirez avec des plantes de votre choix sans oublier de précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amateurs de jardin.

En parallèle vous découvrirez des produits du terroir : confitures, farines, produits bio, saucissons, terrines....

Et devant la salle des fêtes, Antoinette et son équipe feront griller des porcelets que vous aurez la possibilité de déguster en assiette avec accompagnement. Buvette et pâtisseries tout au long de la journée.

L'entrée est gratuite.



Groupe scolaire

Vive le roi !

Afin de respecter la tradition, les élèves de CM1-CM2 ont fêté l'Épiphanie à l'école.

Ils ont appris à fabriquer eux-mêmes la traditionnelle galette à la frangipane. Les apprentis pâtisseries ont ensuite dégusté leurs créations en espérant tous avoir la fève. La chance a désigné trois rois. Un bon moment de convivialité.



Le sport à l'école

Gymnastique

Dans le cadre des activités d'Éducation Physique et Sportive à l'école, un projet ambitieux a été mis en œuvre par l'école maternelle depuis quelques années déjà : la pratique de la gymnastique pour tous les élèves de la Petite Section à la Grande Section poursuivie à l'école élémentaire.

La pratique de la gymnastique durant la scolarité de l'enfant lui permet entre autres :

- de connaître et d'accepter son corps,
- de montrer ce dont il est capable,
- d'agir et de se surpasser dans des espaces variés,
- d'accepter de prendre et de maîtriser des risques,
- de contrôler ses émotions.

Cette action s'est perfectionnée au fil du temps et a pu sensiblement s'améliorer cette année par l'achat de matériels spécifiques complémentaires. Le soutien financier sans faille de la municipalité a ainsi permis de concrétiser les objectifs pédagogiques des enseignantes et de permettre aux élèves d'aborder cette activité essentielle dans des conditions optimales de sécurité.



Visite à Cattenom

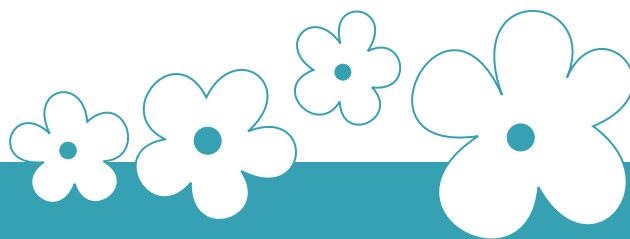
Dans le cadre de l'enseignement des sciences , les élèves de CM1-CM2 se sont rendus à la centrale nucléaire de Cattenom.



On leur a tout d'abord présenté un large diaporama sur l'électricité : son utilisation, sa fabrication, sa distribution. Puis après un petit film sur l'énergie, l'accent a été mis sur les énergies renouvelables.

L'énergie nucléaire, principale source d'électricité a été largement expliquée aux élèves de façon très compréhensible. Les installations de Cattenom n'ont plus de secret pour ces futurs scientifiques !

A leur demande, un parallèle a été fait avec la Centrale de Fukushima dont l'incident les avait beaucoup marqué. Les élèves se sont ensuite rendus à plusieurs endroits stratégiques du site de Cattenom pour réinvestir directement leurs connaissances. Ils ont beaucoup apprécié cette visite qui s'est achevée sur les berges de l'étang de Mignbach.



Début d'année bien sympathique pour les élèves de grande section de l'école maternelle d'Argancy. En effet, ils ont convié leur famille, le maire et les moniteurs de ski à une agréable manifestation dans leur école : la remise de leur diplôme de ski.

Diplôme de ski

Huit semaines de travail à raison d'une séance par semaine leur ont permis d'acquérir les bases de cette activité physique dans d'excellentes conditions pédagogiques. Intimidés, mais néanmoins très fiers devant un aussi nombreux public, les élèves ont d'abord assisté à une projection relatant leurs exploits avant de recevoir leur diplôme remis par les moniteurs et leur maîtresse. C'est une tradition maintenant bien établie dans l'école, depuis l'ouverture du Snowhall, d'inscrire au programme d'éducation physique cette activité certes inhabituelle dans notre région, mais d'une grande richesse tant du point de vue physique que du point de vue émotionnel. Laquelle permet également un travail au quotidien dans la classe en favorisant les relations et les comportements des élèves.



Groupe scolaire

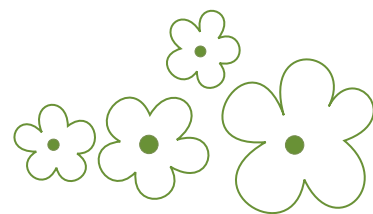
Gymnastique à l'école élémentaire

Deux fois par semaine les élèves de CM1 - CM2 se rendent dans la nouvelle salle couverte du tennis. Suite à la signature d'une convention tripartite entre le Tennis-Club, la municipalité et l'école élémentaire, il est possible de faire du sport toute l'année et ce, à l'abri des intempéries. Les élèves du CM ont ainsi débuté un cycle danse dans de très bonnes conditions matérielles. Ils mèneront d'autres activités sportives avant de terminer par un cycle tennis dès la venue des beaux jours. Ils apprécient particulièrement cette salle bien grande, insonorisée et chauffée, propice à l'entraînement physique. Vive le sport toute l'année !



Carnaval





Les étangs comme vous ne les avez jamais vus !

La zone des étangs dites « des gravières » est classée Espace Naturel Sensible. Véritable patrimoine naturel de la commune, cet espace a besoin d'être aménagé et protégé. De nombreux travaux de valorisation ont été entrepris afin de protéger les espèces rares et de contrôler les végétaux invasifs.

Une réunion publique d'information est organisée le 26 avril 2012 à 18h à la salle des fêtes.

Le bureau d'études ESOPE, le Conseil général de la Moselle et la Ligue de Protection des Oiseaux vous proposeront un film sur la flore et la faune de ces étangs.

- Pourquoi certains étangs ont-ils été nettoyés et pas d'autres ?
- Pourquoi certains arbres ont-ils été coupés ?
- Quelles sont les espèces animales et végétales présentes sur le site ?
- Quelles sont les espèces rares ?

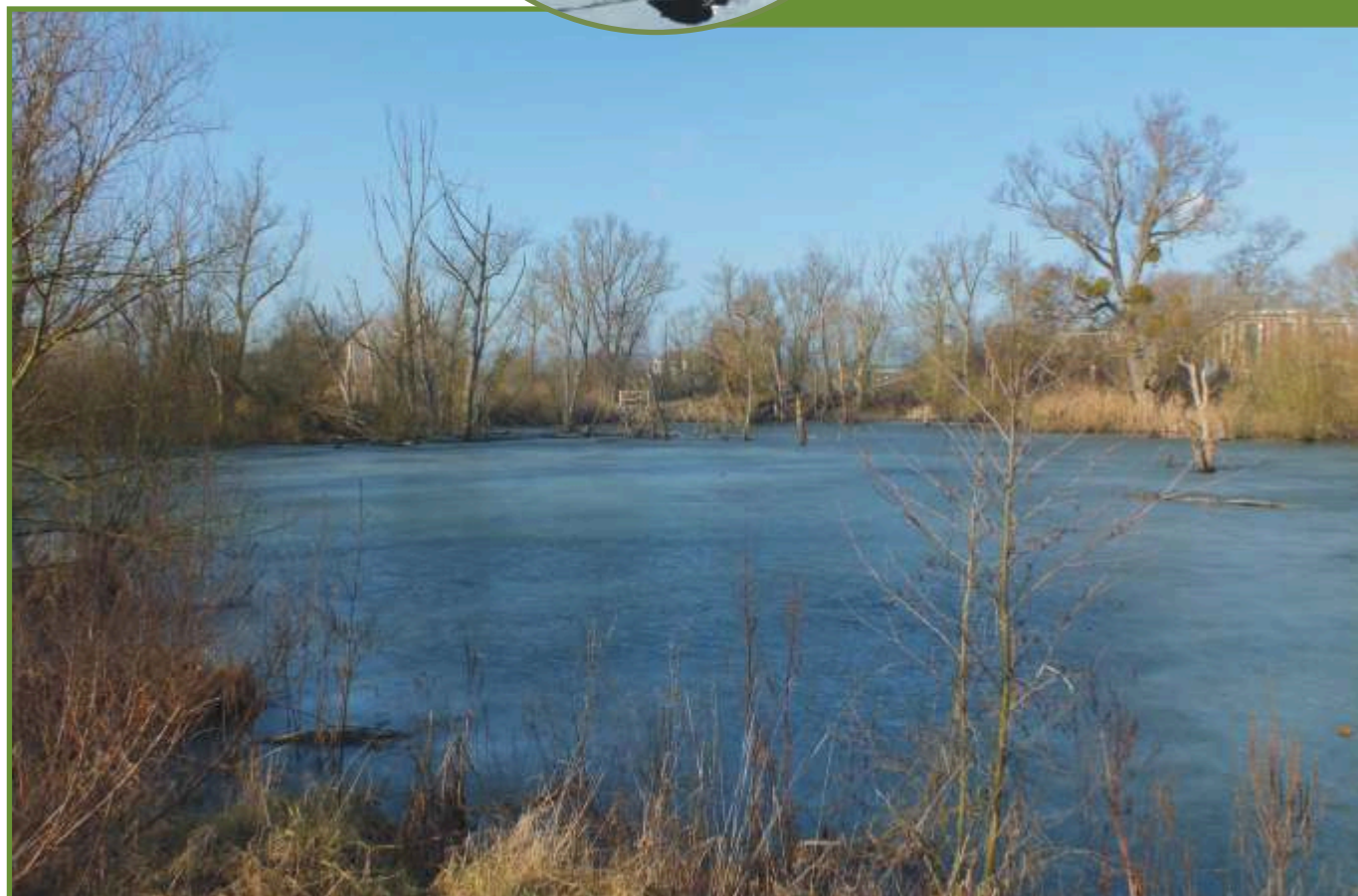
Au cours de cette réunion, des spécialistes répondront à toutes vos questions et vous feront découvrir la face cachée de ce patrimoine !

Le verre de l'amitié clôturera la manifestation.



**Réunion publique
le Jeudi 26 avril à 18h
à la salle des fêtes
d'Argancy**

Venez nombreux !



Environnement

Opération: « Réduction des déchets »

La Communauté de Communes a décidé de distribuer gratuitement un composteur en bois dans chaque foyer.

Cette nouveauté sera l'action phare de cette année 2012 dans le cadre de l'opération « réduction des déchets ».

Des réunions publiques seront organisées dans chaque commune afin d'informer les habitants sur les pistes d'actions afin de réduire significativement leurs déchets. Les premiers composteurs seront distribués au printemps, lors de ces réunions publiques.

La réunion publique d'Argancy se tiendra le 10 avril 2012 de 20H à 21H, à la salle des fêtes .

Si vous désirez un composteur, merci de le faire savoir à la Communauté de Communes : 03 87 51 77 02

Ce que l'on peut mettre dans le compost :

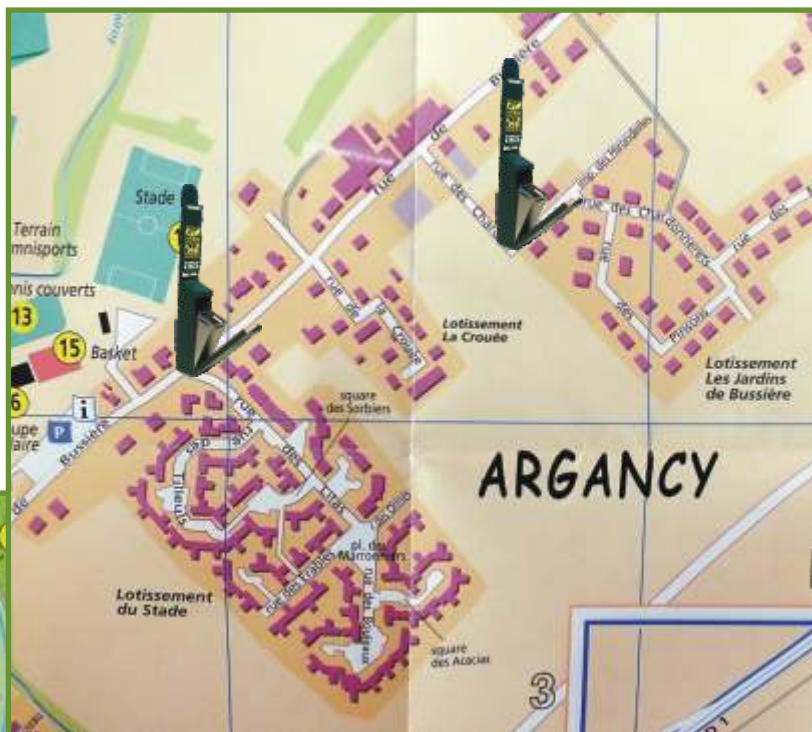
- épluchures de fruits et légumes;
- tontes de gazon;
- feuilles mortes;
- fleurs et plantes d'intérieurs;
- bois broyé ou branchages coupés au sécateur;
- marc de café, thé, infusettes;
- boîte de fromage en bois ou carton non imprimé;
- boîte à œufs en carton, rouleau d'essuie-tout ou de papier toilette...

Attention ! Les déchets que l'on met dans le compost doivent être mis en quantités raisonnables, c'est-à-dire qu'il ne faut pas avoir QUE des tontes, QUE des branchages... Le compost doit être un mélange homogène de différentes matières.

Gardons notre village propre !

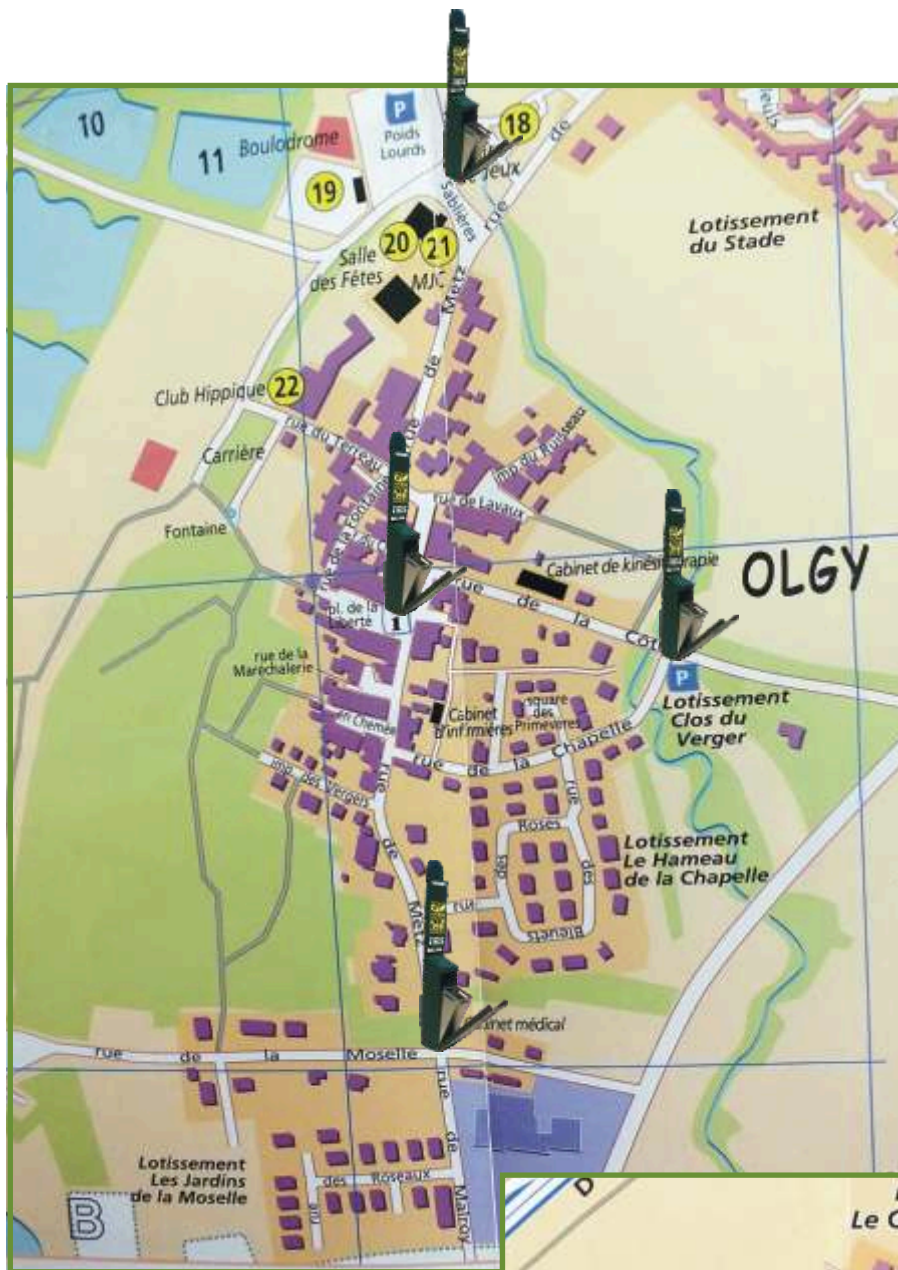
Toutoutnet

La municipalité a fait l'acquisition de plusieurs TOUTOUTNET, distributeurs de sachets pour ramasser les déjections canines. Pour que vous puissiez vous en servir plus facilement, voici leur disposition dans la commune. Si vous constatez qu'un Toutoutnet est vide, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Argancy

- Place Anne de Méjanès, près de la maison des associations
- Angle rue des Chardonnerets, rue des Hirondelles
- Au début de la rue des Lilas



Argancy

- En face de la salle des fêtes

Olgy

- Place de la Liberté
- En bas de la rue de la Côte
- Angle de la rue de Metz et de la rue de la Moselle



Rugby

- Angle place des Vignerons et rue des Pensées

Comment faire garder les plus petits ?



La garde des plus petits pose parfois un problème pour les parents, c'est pourquoi, la municipalité d'Argancy a passé un accord avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales d'Ay-sur-Moselle, Flévy et Trémery. Deux berceaux sont réservés chez les « Patabulles », la crèche du CIAS, pour nos plus jeunes habitants.



De la 2^e à la Terminale le site pour réussir au lycée !

Un site gratuit et complet !

reussite-bac.com
un site de la LMDE

- Épreuves anticipées de Première
 - Fiches de révisions, annales, quiz, méthodologie avancée... de la seconde à la terminale
 - Modules orientation, santé, aides, vie pratique...
 - Vos cours sur MP3
- En partenariat avec :
rue des écoles onisep

Le site de référence
préconisé par
les enseignants !

LMDE
SANTÉ DES ÉTUDIANTS
SECOURS • MALADIE • PRÉVENTION

Aujourd'hui lycéen, demain étudiant...

Tranquillité vacances

Venez chercher en mairie ou téléchargez sur le site de la commune le document « tranquillité vacances », pour faire surveiller votre maison par la police municipale. Remplissez ce document et déposez-le en mairie avant de partir. Nous le transmettrons à la police municipale qui se chargera d'effectuer des rondes de surveillance.



La thermographie aérienne

à consulter sur le site
www.carto-ccmaizieres.com

La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz a mis en place un site internet dédié à la cartographie.

Ce site permet d'accéder à une information complète sur l'ensemble des domaines qui concernent le territoire : thermographie aérienne, hydrographie, végétation, matérialisation des transports en commun, voies vertes ...

Professionnels ou particuliers, vous y trouverez de nombreux renseignements utiles sur notre Communauté de Communes.

Etat-civil

Naissance

Nathan LARGNIER
né le 01/01/2012

Mariage

René MAIMPONTE et
Christiane KOEHL
mariés le 07/01/2012

Comment recevoir Argancy 2012 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2012.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Garde des médecins

Pour l'année 2012 il n'y a plus de tableau de garde ; en effet le secteur adhère à Medigarde dont le numéro est le suivant :
08 20 33 20 20.



Messes

Avril

Dimanche 1^{er} 10H00 Argancy
Rameaux 10H00 Ay/Moselle
Jeudi 5 *Saint* 18H00 Malroy
Vendredi 6 *Saint* 18H00 Chailly
Samedi 7 20H30 Trémery
Dimanche 8 10H00 Ennery
Samedi 14 18H30 Argancy
Dimanche 15 10H00 Flévy
Samedi 21 18H30 Ay/Moselle
Dimanche 22 10H00 Chailly
Samedi 28 18H30 Trémery
Dimanche 29 10H00 Argancy

Mai

Samedi 5 18H30 Malroy
Dimanche 6 10H00 Ay/Moselle
Mardi 8 10H30 Flévy
Armistice
Samedi 12 18H30 Ennery
Dimanche 13 10H00 Ay/Moselle
Jeudi 17 10H00 Ennery
Ascension
Samedi 19 18H30 Chailly
Dimanche 20 10H00 Trémery
Samedi 26 18H30 Flévy
Dimanche 27 10H00 Malroy
Pentecôte

Juin

Samedi 2 18H30 Ay/Moselle
Dimanche 3 10H00 Argancy
Samedi 9 18H30 Ennery
Dimanche 10 10H00 Trémery
Samedi 16 18H30 Malroy
Dimanche 17 10H00 Flévy
Samedi 23 18H30 Ay/Moselle
Dimanche 24 10H00 Chailly

Juillet

Dimanche 1^{er} 10H00 Argancy

Manifestations du trimestre

Avril

- 1 Brocante
- 10 Information sur la réduction des déchets et l'utilisation du composteur
- 15 Troc aux plantes et marché fermier
- 26 Réunion publique sur les étangs

- AFR
- CC Maizières
- Municipalité
- Municipalité

Mai

- 4 Tournoi ORION en tête à tête
- 5 Tournoi officiel
- 5/6 Portes ouvertes Baptême bateau
- 17 Tournoi LAURIE

- Argancy Pétanque
- Argancy Pétanque
- CYVM
- Argancy Pétanque

Juin

- 8 Tournoi VINOSHOP
- 15 Spectacle de danse
- 20 Spectacle de cirque
- 29/30/1^{er} Concours hippique

- Argancy Pétanque
- AFR
- AFR
- ACP Olgy

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net